



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal

Lundi 06 juin 2011 à 18 heures 00

L’an deux mil onze, le lundi 06 juin, à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

Etaient présents :

Gérard LENEVEU, Edith GUILLOT, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZÉ, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POUILLAIN, Claudine CHAPPELLIERE, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Frédéric LACOUR, Gaëlle LUCAS, Muriel BOUVIER.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Alain MARION donne pouvoir à Madame Marie-France MOLLET
Monsieur Jean-Claude BRIARD donne pouvoir à Monsieur Gérard LENEVEU
Monsieur Jean-Luc LÉGER donne pouvoir à Madame Rosa GOUESLARD
Madame Sonia PAPOUIN donne pouvoir à Monsieur Bruno LECOEUR

Absent(s) non excusé(s)

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Monsieur Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Monsieur le Maire ouvre la séance mais souhaite, avant d’aborder les questions inscrites à l’ordre du jour, rappeler la disparition de Madame COLLET Raymonde, autrefois conseillère municipale, et dont le mari Monsieur COLLET Raymond a été le premier magistrat de la commune de 1965 à 1971.

ORDRE DU JOUR :

1. Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : participation 2011.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, en l’absence de Monsieur Jean-Claude BRIARD, Conseiller Municipal délégué, responsable de la Commission Logement, propose à ses collègues d’apporter une contribution financière au titre de 2011 de 770,72€ (soit 0,16 € par habitant) au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l’unanimité cette proposition et décide d’accorder au F.S.L. une participation pour 2011 à hauteur de 770,72€.

2. Subvention exceptionnelle École Élémentaire.

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Culture, informe ses collègues qu'une des intervenantes, dans le cadre de la semaine artistique, a souhaité ne pas solliciter de rémunération particulière à titre personnel et a proposé que la somme prévue à cet effet - 200€ - soit versée à l'Association Culturelle de l'École Élémentaire de Giberville sous forme de subvention.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200€ au titre de l'Association Culturelle de l'École Élémentaire de Giberville,
- Adopte la Décision Modificative n°2 comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Art 6042 – fonction 33 - Achat de prestation de services - 200€
Art 6574 – fonction 212 - Subvention de fonctionnement +200€.

L'assemblée exprime par ailleurs ses remerciements à Madame LACHÈVRE FRONGIA.

3. Acceptation d'un remboursement d'assurances.

Dans le cadre du sinistre survenu le 01 février 2011, au Gymnase Baquet (porte principale percutée par une voiture), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant que la Compagnie d'assurance (en l'occurrence SMACL Assurances) propose de verser à la collectivité à savoir 2.761,95€, somme correspondant au montant des dommages déduction faite de la franchise de 600€.

4. Lotissement des Coquelicots : Cession de terrain Plaine Normande.

Madame Édith GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, présente à ses collègues le projet de construction de 32 logements individuels locatifs sociaux de norme BBC de la SA HLM La Plaine Normande, dénommé « Le Clos des Coquelicots ». Situé à la limite nord-est du Plateau de Giberville, ce projet a fait l'objet du permis de construire n° PC 014 301 10 R0022 en date du 11 février 2011 pour une SHON de 2.807,76 m².

La SA HLM La Plaine Normande, représentée par son Directeur Général, Monsieur Hervé ROBIN, propose à la commune de Giberville l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°207p, d'une surface de 16.936 centiares, pour la réalisation du projet susvisé. Madame Édith GUILLOT indique par ailleurs que ce terrain a été évalué par la Division des Missions Domaniales (avis référencé n° SEI 2010-301 V0845) à 330.000 euros H.T. pour une SHON de 2.844 m². Compte tenu de la diminution de la SHON projetée dans le permis de construire, des aménagements pris en charge par l'acquéreur dont la réalisation d'un cheminement mixte (piétons et cycles) en bordure Est du terrain et de la garantie de loyers modérés pour les futurs locataires, il est envisagé, après négociations, un montant de 77,94 euros par m² de SHON d'où le prix total de 218.836,81 euros.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession à la SA HLM La Plaine Normande de la parcelle cadastrée section AM n°207 p, d'une superficie de 16 936 centiares, et ce, au prix de 218.836,81 euros H.T. pour une SHON projetée de 2.807,76 m², étant ici précisé que les frais d'actes et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir à cet effet en l'étude de Maître VIELPEAU, notaire à Caen,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

5. Lotissement des Coquelicots : Renforcement de réseau ERDF.

Madame Édith GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de construction de 32 logements individuels locatifs sociaux de norme BBC, dénommé « Le Clos des Coquelicots », il y a lieu à des frais pour travaux de raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité.

La ville s'est donc rapprochée de la Plaine Normande, auteur du projet de construction, laquelle accepte de prendre en charge financièrement ces travaux.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la Décision Modificative n°3 comme suit :

En dépense d'Investissement :

- Art 2315 Fonction 70 : + 19.000€

En recette d'Investissement :

- Art 1328 Fonction 70 : + 19.000€.

6. Lotissement des Coquelicots : Rétrocession des espaces communs en fin d'opération.

Madame GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, porte à la connaissance du Conseil Municipal que la SA HLM La Plaine Normande a souhaité formaliser en amont le devenir des espaces communs du projet « Le Clos des Coquelicots », en proposant à la commune de signer une convention de rétrocession. Celle-ci permettrait d'organiser et d'encadrer, en fin d'opération, toutes les modalités préalables au transfert à titre gratuit des voiries, trottoirs, réseaux, sentes piétonnes, espaces verts communs, noues et du transformateur HTA.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ladite convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Lotissement des Coquelicots : Garantie d'emprunt complémentaire.

Lors de sa séance en date du 24 janvier dernier, le Conseil Municipal a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% dans le cadre de la construction de 32 logements locatifs au Clos des Coquelicots (25 logements PLUS et 7 logements PLAI).

Toutefois, afin de respecter le budget ainsi que les objectifs alloués au Calvados, les services de l'État ont souhaité faire évoluer la répartition des financements PLUS/PLAI (nouvelle répartition : 28 logements PLUS et 4 logement PLAI) dans le programme de Giberville, entraînant en l'occurrence une insuffisance financière des prêts PLUS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie complémentaire, à hauteur de 50%, des emprunts à contracter comme suit :

- Prêt PLUS d'un montant de 197.316€
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 150.000€.

8. Effacement des réseaux Rue de la Plaine et Impasse du Vert Galant : Projet définitif.

Madame GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'Énergie et d'Équipement du Calvados (SDEC Énergie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé à 182.052,91€ TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55%, sur le réseau d'éclairage de 55% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ERDF et de France Télécom.

La participation communale s'élève donc à 73.676,92€ et se décompose comme suit :

- Electricité : 39.685,80€
- Eclairage : 18.546,57€
- Télécommunication : 15.444,55€.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau, et autorise l'occupation de son domaine public routier,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 4.566,54€.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

9. Effacement de réseaux : Programme 2012.

Madame GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder également à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, Rues Traversière, des Acacias, des Peupliers et du Calvaire.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'étude de ces projets par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados et leur inscription au programme 2012 départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

10. Renouvellement de la convention de mandat de gestion du Gîte.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, expose aux membres du Conseil le bilan satisfaisant concernant le gîte de la Ferme d' Amélie.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- Poursuivre son affiliation au réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert »,
- Renouveler la convention de mandat de gestion (avec Calvados Accueil Réservation) pour l'organisation de la réservation et des locations de cet hébergement sis à la Ferme d'Amélie.

11. Gîte : Tarifs 2012.

Suite à l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, en ce qui concerne la fixation des tarifs 2012 du service réservation auprès des Gîtes de France,

Sur proposition des membres du bureau municipal,

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les tarifs 2012 du Gîte de la Ferme d'Amélie comme suit :

TARIFS 2012	
Haute saison 07 juillet – 1 ^{er} sept	341,00 €
Vacances Printemps 07 avril – 05 mai	263,00 €
Jour de l'an 29 déc – 05 janv 2012	
Moyenne Saison 11 fév – 10 mars / 05 mai – 07 juillet / 1 ^{er} au 22 sept / 27 oct – 07 nov / 22 au 29 déc	233,00 €
Basse Saison (autres périodes)	206,00 €
Week-end	160,00 €
Milieu de semaine = prix week-end normal	160,00 €
Week-end Détente (WE + surcoût détente)	201,00 €

12. Gîte : Nouveau tarif pour l'accueil des animaux.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, informe ses collègues que désormais les animaux familiers ne peuvent plus être refusés dans les gîtes.

Sur avis favorable des membres du bureau de fixer un supplément pour l'accueil de ces animaux,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- fixer ce supplément, dans le cadre de l'accueil d'animaux, au montant de 15€/nuit par animal,
- suivre cette prestation dans le cadre de la régie municipale.

13. Camp 2011 Gorges du Verdon : Participation des familles.

Dans le cadre de l'organisation du camp d'une dizaine de jours en juillet prochain (du 04 au 13 juillet plus précisément) dans les Gorges du Verdon à Rougon, organisé par le secteur Jeunesse,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse,

Sur avis favorable des membres du bureau municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la mise en place de ce camp ado,
- Fixe la participation financière familiale comme suit :

Tranche A (Quotient familial inférieur ou égal à 500€)	255€
Tranche B	300€
Tranche C (Quotient familial supérieur à 1.300€)	330€.

14. Activités Ferme d'Amélie : Convention de partenariat avec l'Association A.G.L.A.E..

Après avoir rappelé que la Ferme d'Amélie - structure municipale – propose des activités équestres ainsi que des activités autour de l'environnement, Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, indique qu'il s'avère opportun de renouveler la convention fixant les modalités d'accès et de participation aux dites activités pour l'association A.G.L.A.E..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir conformément au projet dont chaque membre a reçu communication.

15. Vacations horaires du Service Culturel : montants 2011/2012.

Sur proposition des membres de la Commission Culture, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs des vacations horaires des ateliers au Carrefour Municipal « Antoine VITEZ » comme suit à compter du 1^{er} septembre 2011 :

ATELIERS	ANCIEN TARIF HORAIRE	NOUVEAU TARIF HORAIRE
Dessin	28,09	28,65
Loisirs Créatifs	28,09	28,65
Danse	28,09	28,65
Langue	28,09	28,65
Yoga	28,09	28,65
Théâtre	30,82	28,65
Danse Orientale	31,17	31,79
Peinture	32,22	32,86

16. Tarifs des ateliers du Service Culturel : saison 2011/2012.

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Culture, présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs des ateliers du Service Culturel pour la saison 2011/2012.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs des ateliers du Service Culturel 2011/2012 comme indiqué dans le tableau ci-joint, étant précisé que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2011.

TARIF ANNUELS ATELIERS 2011 2012	GIBERVILLE		EXTERIEURS	
	MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS	MOINS DE 18 ANS	PLUS DE 18 ANS
	tarif 2011 2012	tarif 2011 2012	tarif 2011 2012	tarif 2011 2012
THEATRE 1H 00	103,20	108,40	113,50	118,70
THEATRE 1 H 30	154,80	163,10	170,30	178,60
THEATRE 2 H 00	206,40	216,80	227,10	237,50
DESSIN 1H 30	154,80	163,10	170,30	178,60
LOISIRS CREATIFS 1 H 30	154,80	163,10	170,30	178,60
LOISIRS CREATIFS 2 H 00	206,40	216,80	227,10	237,50
DANSE 1 H 00	109,30	114,50	119,60	124,80
DANSE 1 H 30 (nouveau)	161,00	169,20	176,50	184,70
LANGUE 1H 00	103,20	108,40	113,50	118,70
YOGA 1 H 30	154,80	163,10	170,30	178,60
PEINTURE 2 H00	206,40	216,80	227,10	237,50
PATCHWORK				34,10
PEINTURE SUR SOIE				34,10

17. Tarifs des stages organisés par le Service Culturel.

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Culture, propose les tarifs des stages d'arts plastiques comme suit :

- pour un habitant de la commune : 38,80€
- pour un habitant extérieur à la commune : 43,90€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des inscriptions aux stages « arts plastiques » suscités.

18. Jury d'assises 2012 : liste préparatoire.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe ses collègues que, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 2011, le jury d'Assises du Calvados sera composé en 2012 de 533 personnes dont 4 de Giberville et qu'il convient donc d'établir au niveau communal la liste préparatoire résultant d'un tirage au sort effectué à partir des listes électorales politiques et comportant 12 noms.

Ainsi, ont été désignées les personnes ci-après :

<i>N°</i>	<i>Noms et Prénoms</i>	<i>Adresse</i>
<i>3686</i>	<i>THIBAudeau épouse DELAUNAY Simone</i>	<i>15 Rue de l'Égalité</i>
<i>4496</i>	<i>FINON épouse KOZA Chantal</i>	<i>20 Rue Jean Moulin</i>
<i>5761</i>	<i>JUHASZ épouse MAURICE Muriel</i>	<i>1 Rue Bernard Bécherel</i>
<i>768</i>	<i>DAVOT épouse BLIN Sophie</i>	<i>4 Impasse de l'Orangerie</i>
<i>3954</i>	<i>NICOLLE épouse PETITPRÉ Lucette</i>	<i>7 Rue Marie Curie</i>
<i>289</i>	<i>BISSON Amélie</i>	<i>3239 Résidence des Carlettes 1 Rue du XXème Siècle</i>
<i>641</i>	<i>COLL épouse CHOURREAU Monique</i>	<i>2 Rue Daniel Godderigde</i>
<i>128</i>	<i>AVEQUIN Annick</i>	<i>4 Rue de la Libération</i>
<i>1024</i>	<i>DUVAL épouse BECUE Josette</i>	<i>5 Impasse de la Garenne</i>
<i>14</i>	<i>ADELE veuve CHIRAT Louise</i>	<i>22 Rue Voltaire</i>
<i>849</i>	<i>DESCOT Adrien</i>	<i>16 Rue de la Plaine</i>
<i>2643</i>	<i>OLIVEIRA Valdemar</i>	<i>2 Rue Calmette</i>

Séance levée à 19h15.

A Giberville, affiché le 09 juin 2011.